

Clauses d'utilisation de la plate-forme Internet Lexplus

1. Les présentes clauses d'utilisation font partie intégrante des conditions commerciales générales de Neosys et s'appliquent à l'utilisation de la plate-forme en ligne Lexplus.
2. Le logiciel est exploité dans un centre de calcul certifié de Swisscom, le client obtenant, pour la durée de validité du contrat, le droit non exclusif et non transmissible d'accéder au logiciel à l'aide d'un navigateur et d'une connexion Internet et d'utiliser le dit logiciel à ses propres fins commerciales. Le client est responsable de la connexion Internet le reliant au centre de calcul ainsi que des composants matériels et logiciels nécessaires pour cela (raccordement au réseau, navigateur, etc.).
3. Neosys peut modifier le logiciel afin de l'adapter aux évolutions techniques ou économiques du marché ou pour une raison majeure. Il peut être nécessaire d'apporter des modifications:
 - pour respecter une exigence légale,
 - en raison de changements dans les standards ou conditions-cadres techniques,
 - pour augmenter la sécurité du système ou
 - pour améliorer le service ou désactiver des fonctions remplacées.Neosys informera en temps voulu le client de telles modifications.
4. En concluant un «contrat de mise à jour», les utilisateurs de Lexplus obtiennent, pour la durée de validité du dit contrat, le droit d'utiliser le logiciel Lexplus pour la gestion de leur documentation légale. Cette utilisation s'effectue à leurs risques et périls. Il appartient en particulier à l'utilisateur de déterminer lui-même à qui sera transmise, à l'intérieur de l'entreprise, la compétence d'utilisation (la gestion des utilisateurs pour l'accès spécifique au client incombe à ce dernier). Les utilisateurs s'engagent à ne donner accès au logiciel qu'à l'intérieur de l'entreprise.
5. L'utilisation du document juridique dans un fichier d'exportation Excel doit être réglementée contractuellement. Sans réglementation, l'importation de données dans Lexplus ne peut être garantie. Toutes données modifiées dans le fichier d'exportation Excel ou modifications apportées au document Excel qui nécessitent un travail important (>1h) pour être corrigées en vue de l'importation seront facturées après consultation avec le client.
6. Neosys s'engage à mettre à disposition sur Lexplus la version la plus récente de la documentation légale de l'utilisateur, à la fréquence contractuellement convenue.
7. Neosys s'efforce de maintenir Lexplus disponible 24h sur 24, 365 jours par an. Les brèves interruptions pour maintenance sont inévitables et sont, dans la mesure du possible, signalées à l'avance au client.
8. Neosys s'engage, pendant la durée du présent contrat comme après son expiration, à traiter les secrets commerciaux, d'entreprise et de fabrication du client, ainsi que les données personnelles, de manière confidentielle, à ne pas les communiquer à des tierces personnes et à ne pas les utiliser au détriment du client.
9. Neosys s'engage à protéger contre les attaques illégales de tiers les données qui lui sont confiées par les utilisateurs aux fins de fourniture de services d'analyse et d'actualisation des lois.
10. Les données en possession de Neosys après l'expiration de la relation contractuelle sont, au choix de l'utilisateur, restituées ou supprimées.
11. Les dispositions de la politique de confidentialité de Neosys SA s'appliquent.